



Conditions Générales de Réservations

Les Tarifs de Location indiqués TTC sur les contrats de réservation, inclus les points suivants (*)

Le type d'hébergement choisi (Cottage ou Lodge) avec les personnes concernées par le séjour (sans en dépasser sa capacité d'accueil), la fourniture d'eau, d'électricité et/ou de gaz, la place de parking privée pour 1 véhicule sur la parcelle d'un Cottage ou 2 véhicules pour les Lodges, les équipements collectifs et les services gratuits du camping.

Les Tarifs de Location indiqués TTC sur les contrats de réservations, n'incluent pas les points suivants

- 1 La taxe de séjour (*)
- 2 Les frais de réservation (hors forfait week-end) (*)
- 3 Les options payantes indiquées sur le contrat de réservation (sous-réserve des disponibilités et/ou de l'accord du gestionnaire)
- 4 Les consommations diverses et repas servis au Bar, Snack ou restaurant du camping
- 5 Les activités externes payantes proposées ou non par le camping
- 6 Tous les autres services payants du camping indiqués à l'Accueil ou au Bar, Snack et Restaurant
- 7 Tous les produits destinés à la vente proposés par le camping ou prestataires externes au camping

(*) La taxe de séjour et les frais de réservation sont obligatoires (sauf cas d'exonération justifiée auprès du gestionnaire) et se cumulent au tarif TTC de la location. Les options payantes indiquées sur le contrat de réservation, sont soumises à autorisation du gestionnaire et se cumulent au tarif TTC de location.

Les modalités de réservation

La réservation d'un Cottage ou d'un Lodge est faite à titre strictement personnel et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers. Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper la location d'un hébergement qui leur est alloué. Si plusieurs familles doivent se succéder sur une même location, il est indispensable de faire une réservation par famille.

9 étapes rapides et faciles pour bien remplir son contrat de réservation

- 1 Compléter le contrat de réservation, quel que soit le type de location (Cottage ou Lodge)
- 2 Indiquer les références du souscripteur du contrat (nom, prénom, adresse, tel, mail)
- 3 Préciser les noms, prénoms et âge des personnes concernées par le séjour (adultes et enfants)
- 4 Indiquer les références précises de son ou ses véhicules (selon le type d'hébergement)
- 5 Préciser la durée du séjour (date d'arrivée et date de départ)
- 6 Indiquer son type d'hébergement (Cottage ou Lodge)
- 7 Calculer le montant de la taxe de séjour
- 8 Préciser les options souhaitées, soumises à un accord préalable du gestionnaire (pour votre chien, il est obligatoire de noter sur votre contrat son poids et sa race (Poids maxi : 10 kg et hors 1ère et 2ème catégorie)
- 9 Renvoyer votre contrat de réservation dûment complété, daté et signé, avec le règlement de votre acompte de 25% du montant de votre séjour + 20€ de frais de réservation ou le paiement de l'intégralité du séjour (pour les réservations à moins de 30 jours de l'arrivée).

Important concernant l'acompte

A compter de votre réservation effectuée par téléphone ou par mail, un délai de 10 jours est accordé pour le règlement de l'acompte. Passé ce délai, la réservation sera annulée, quel que soit le motif du retard de paiement.

Dès réception au camping de votre contrat de réservation avec votre paiement (acompte et/ou solde), une confirmation par mail ou par courrier vous sera adressée pour la validation de votre réservation.

Le solde restant dû, est à régler 30 jours avant votre arrivée pour un Cottage ou un Lodge.

Important concernant le solde

Pour les réservations effectuées dans les 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement intégral de votre séjour doit être versé au moment de la réservation.

En cas de retard de paiement ou défaut de règlement, la réservation sera considérée comme annulée. Dans ce cas, l'acompte ne sera pas remboursé.

Choix du règlement

Carte bleue, chèques, chèques vacances, virement bancaire (*)

Assurance Annulation

Il est recommandé de souscrire une assurance annulation.

La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable.

En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 jours suivants le sinistre.

Les conditions générales d'annulation complètes et la procédure en cas d'annulation sont disponibles sur le site internet : <http://www.campez-couvert.com/>

Modalités d'annulation sans assurance

Toute annulation devra être faite par lettre recommandée avec A/R.

Si l'annulation de votre réservation est faite à plus de 30 jours avant la date d'arrivée, votre acompte de 25% vous sera remboursé, déduction faite des 20 € de frais de réservation qui seront conservés.

Si l'annulation de votre réservation est faite dans les 30 jours de la date d'arrivée, la totalité du montant de votre séjour ne sera pas remboursée, à titre de rupture de contrat.

Retard

En cas de retard le jour de votre arrivée, veuillez en informer le gestionnaire par téléphone.

Une arrivée retardée ou un départ anticipé, ne donnera lieu à aucun remboursement, réduction ou report, quel que soit le ou les motifs, le Lagon de la Prée **** ayant proposé de souscrire une assurance annulation, le jour de l'envoi du contrat de réservation (un flyer d'adhésion y étant joint à chaque envoi avec les modalités d'adhésion et les garanties proposées).

Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, le Cottage ou le Lodge sera attribué à un nouveau client au lendemain à 12h.

Le paiement intégral de votre séjour, ne sera pas remboursé, à titre de rupture de contrat.

Mise à disposition et utilisation des prestations

En cas d'événements liés au Covid19 ou autres événements de quelle que nature que ce soit, entraînant l'obligation par les services de l'état ou non, de restreindre ou d'interdire l'accès aux prestations et services annexes proposés par le Camping Le Village Vacances Le Lagon de la Prée **** (animations diverses, restaurations, aires de jeux, bassins de baignades etc....), aucune remise commerciale ne sera consentie.

Les Cautions à verser pour les hébergements

Empreintes par carte bancaire (une empreinte de 300 € pour l'hébergement avec ses annexes et une empreinte de 80 € pour le ménage) ou 2 chèques (un chèque de 300 € pour l'hébergement avec ses annexes et un chèque de 80 € pour le ménage) à faire à l'arrivée.

Important

L'hébergement locatif a fait l'objet d'un contrôle avant votre arrivée par le gestionnaire et ses équipes techniques.

Le locataire est tenu de signaler au responsable de l'accueil, le lendemain avant midi, toute anomalie ou dégât constaté.

Les cautions sont une garantie, elles ne sont pas encaissées sauf en cas de litige indiqué ci-après :

En fin de séjour, un état des lieux est réalisé par le camping au départ du locataire. Si nous considérons que le nettoyage du Cottage ou du Lodge n'a pas été fait correctement, la caution de 80 € sera obligatoirement encaissée.

Si l'hébergement locatif (y compris sa terrasse et ses équipements complémentaires) ont fait l'objet de détériorations par la négligence mais aussi le mauvais entretien du locataire et/ou de ses accompagnants (en cours de location) et/ou que le matériel équipant l'hébergement locatif est abîmé ou salit, et/ou que des éléments sont manquants et/ou que la parcelle de l'hébergement locatif est dégradée, la caution de 300 € sera encaissée, dans l'attente de l'évaluation des dommages et du paiement complémentaire (en cas de dommages supérieurs à 300 €) pour la remise en état de l'hébergement locatif, de sa parcelle, et/ou de ses équipements intérieurs et extérieurs (indiqués ci-dessus) et/ou du rachat du matériel manquant ou détérioré.

Si aucune anomalie et/ou dégradation ne sont constatées, les empreintes de carte bancaire seront annulées 48 h après le départ ou les chèques seront déchirés dans les mêmes délais (toutes cautions faites par chèque ne seront pas renvoyées par la poste pour des raisons administratives à moins de fournir une enveloppe timbrée avec vos coordonnées).

Nous vous invitons vivement à rejoindre votre assureur conseil pour bénéficier de garanties maximums et être correctement indemnisés en cas de sinistres causés ou subis durant vos vacances, qu'il s'agisse de votre véhicule (annexes inclus) et de son contenu, de votre responsabilité locative liée à l'hébergement (annexes inclus) et son contenu, à votre matériel et biens personnels, ou des dommages causés par vous-même ou vos préposés à un bien ou une tierce personne.

Le Lagon de la Prée **** décline toutes responsabilités en cas de sinistres subis par ses clients sur le terrain, dès lors que sa responsabilité n'est pas engagée et reconnue par un tribunal compétent.

Arrivées et Départs

Les arrivées se font obligatoirement le samedi entre 15h et 20h (en Juillet-Août) et entre 14 h et 19 h (pour les autres périodes). Arrivée possible un autre jour de la semaine (sur demande uniquement et non possible en Juillet-Août).

Les départs se font obligatoirement entre 8h et 10h avec prise de rendez-vous à l'accueil le jour de votre arrivée afin de prévoir l'inventaire de sortie et la remise des clés à l'accueil du camping (En cas de jour de départ chargé, cet horaire de départ pourra vous être imposé pour des raisons d'organisation et pourra aller jusqu'à 11h environ ou plus si besoin).

Prises de vue ou vidéos

Au cours de votre séjour, vous pourriez être photographiés et/ou filmés et paraître dans nos prochaines publicités, sur nos sites internet, sur nos supports papiers et électroniques, sur divers réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas apparaître, vous devez nous le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

Médiation

Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, le client a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au client le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. Le médiateur conventionné par le Camping Le Village Vacances Le Lagon de la Prée **** (SARL PROSECAMP) est le suivant : CM2C - 14 rue Saint Jean - 75017 Paris - Tel : 06.09.20.48.86 - Mail : contact@cm2c.net

Le client est informé que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès de la direction du Camping, par une réclamation écrite.

L'équipe du Lagon de la Prée ** vous souhaite un agréable séjour.**